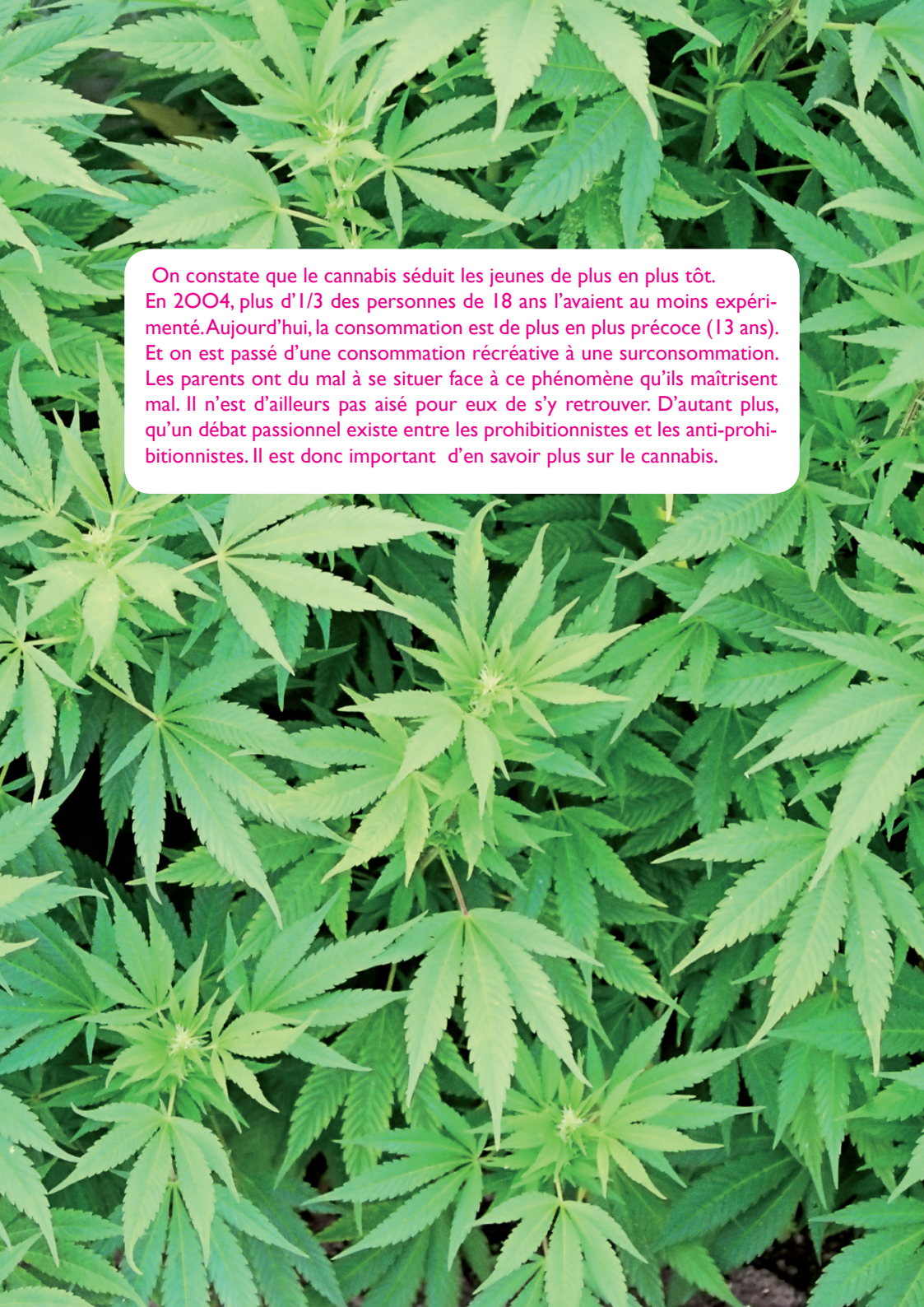


JEUNES ET CANNABIS : UN COUPLE EN PÉTARD ?







On constate que le cannabis séduit les jeunes de plus en plus tôt. En 2004, plus d'1/3 des personnes de 18 ans l'avaient au moins expérimenté. Aujourd'hui, la consommation est de plus en plus précoce (13 ans). Et on est passé d'une consommation récréative à une surconsommation. Les parents ont du mal à se situer face à ce phénomène qu'ils maîtrisent mal. Il n'est d'ailleurs pas aisé pour eux de s'y retrouver. D'autant plus, qu'un débat passionnel existe entre les prohibitionnistes et les anti-prohibitionnistes. Il est donc important d'en savoir plus sur le cannabis.

QU'EST-CE QUE LE CANNABIS ?



Le cannabis et le chanvre indien sont une seule et même espèce, proche sur le plan botanique de l'ortie et du houblon. La production de fibres et de résine varie en fonction des conditions de sélection, de culture et de climat.

C'est la résine de la plante qui contient la substance active responsable des effets psychotropes. Cette résine se nomme le delta 9 – tétrahydrocannabinol ou THC.

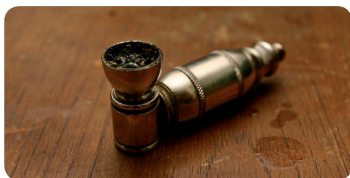


Les principales préparations obtenues à partir du cannabis sont l'herbe, le haschich et encore l'huile.

L'herbe, appelée aussi « marijuana », est composée des feuilles et de fleurs séchées. Elle se fume, la plupart du temps, mélangée à du tabac. Sa teneur moyenne en THC est de 2 à 10%.



Le haschich (hasch, shit...) est fabriqué à partir de la résine produite par la plante. Il se présente sous la forme d'une pâte assez dure, dont la couleur varie du vert au noir en passant par le brun. Sa concentration moyenne est de 5 à 25% de THC.



L'huile est peu répandue et peut contenir jusqu'à 50% de THC. Elle est fabriquée à partir du haschich. Elle se consomme au moyen d'une pipe.

EFFETS DU CANNABIS

Les effets du cannabis varient en fonction du consommateur, de sa personnalité et du dosage en substances actives présentes dans le produit. L'environnement, favorable ou non, dans lequel se réalise sa consommation a également un impact.

Le cannabis a pour effet principal de modifier les perceptions sensorielles. Que ce soit le temps, l'intensité des couleurs, la musique... Il agit comme un amplificateur de l'humeur. Le consommateur a un sentiment d'euphorie, de bien-être. Mais ceux-ci peuvent être remplacés par un sentiment de déprime si le consommateur est inquiet.

Le cannabis peut avoir d'autres effets comme les yeux rougis, des palpitations, une bouche sèche... Il peut entraîner des problèmes de concentration, une diminution temporaire de la mémoire et également des hallucinations et une diminution de la faculté de jugement... Il peut être aussi à l'origine d'« un mauvais trip ». Il entraîne alors un malaise qui peut se manifester par des tremblements, des vomissements et une angoisse importante.

Il est important de distinguer l'usage occasionnel, de l'usage fréquent du cannabis.



Consommé régulièrement, le cannabis devient problématique. Il peut entraîner des difficultés de concentration, un désintérêt pour le travail, et donc s'accompagner d'un isolement social du consommateur. Il est soupçonné de favoriser le développement de la schizophrénie. Un rapport d'une étude menée par des chercheurs néo-zélandais sur la santé respiratoire a été publié dans la revue médicale *Thorax* le 31 juillet 2007. Celui-ci a démontré que la consommation d'un joint était similaire à celle de 2,5 à 5 cigarettes.

Il faut néanmoins préciser que le cannabis a été utilisé par l'homme depuis des millénaires en Extrême-Orient et au Moyen-Orient. Il était cultivé pour ses fibres afin de fabriquer des cordages, des tissus et des papiers. Sa résine était utilisée comme médicament pour calmer différents états tels la migraine, l'asthme et l'épilepsie.

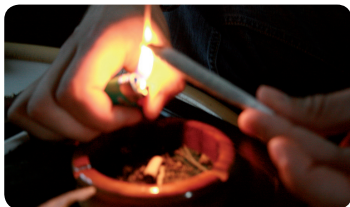
Aujourd'hui, le cannabis est reconnu scientifiquement pour ses propriétés analgésiques. En Grande-Bretagne et dans certains états des Etats-Unis, on y a recours pour des chimiothérapies à visée anticancéreuses.

DÉPENDANCE AU CANNABIS



La question de la dépendance physique suscite une controverse. Mais pour la majorité des experts, il n'y en a pas. Car il n'y a pas de crise de manque en cas d'arrêt de consommation. Fumer un joint n'amènera pas la personne forcément à consommer d'autres substances. Le cannabis peut néanmoins induire une dépendance psychique chez les consommateurs réguliers. Ceux-ci peuvent perdre leur capacité à maîtriser leur consommation et imaginer ne plus pouvoir vivre sans. .

LÉGISLATION BELGE ET INITIATIVES POLITIQUES



La loi sur la prohibition des drogues (y compris le cannabis) est d'application en Belgique depuis 1921.

En 2003, une nouvelle loi a été votée concernant l'usage et la détention de cannabis. En 2004, cette loi a été annulée par la Cour d'arbitrage car elle l'a jugée trop vague.



Depuis 2005, une directive recommande à la police de procéder à la rédaction d'un procès-verbal simplifié (PVS). Que ce soit lors du constat de détention de cannabis de 3 grammes maximum d'une personne majeure que lors de la possession d'une plante de cannabis, destinées à un usage personnel, sans circonstance aggravante ni trouble à l'ordre public.

Mais dans les faits, cette directive n'est pas toujours respectée. Il n'y a donc pas de tolérance uniforme dans le pays. De plus, la directive n'évite pas la subjectivité en parlant de la notion de « trouble à l'ordre public ». Cette directive n'aborde pas l'ensemble de la thématique du cannabis. Il s'avère donc important et urgent de légiférer sur le sujet afin de lever le flou juridique actuel. Même si l'interdiction reste de mise pour les personnes mineures.

Il est à noter qu'un Fonds de lutte contre les assuétudes a été créé en 2006 au niveau fédéral. Il est destiné à financer à hauteur de 5 millions d'euros (par an) des projets et des campagnes liés aux drogues et aux dépendances. Dans ce cadre, une campagne intitulée « alcool et drogues, le vrai et le faux » a été lancée en janvier 2008. Celle-ci a été déclinée sous formes d'affiches, de spots, de brochures, relais centralisés... Ces moyens ont été mis en place afin de sensibiliser et d'informer le grand public à ces dépendances.

La consommation de cannabis est à l'origine d'un véritable débat de société. Les avis sont très partagés. Certains sont pour l'interdiction totale de l'usage de cannabis afin de donner un signal clair. D'autres sont pour une dépénalisation. Ils insistent sur le danger d'une drogue qui n'est ni contrôlée, ni gérée. Ils avancent comme argument qu'une prohibition maximise les risques de consommation de drogues douces de moindre qualité. D'autres encore sont pour le maintien de la loi en proposant non pas une approche pénale classique (amende et prison) mais des mesures alternatives (médiation, informations...).



RÔLE DES PARENTS



Bon nombre de parents sont inquiets face à la consommation de cannabis de leurs enfants.

Mais d'après les statistiques, moins d'une famille sur quatre aborde cette thématique. Or, les parents jouent un rôle fondamental dans l'éducation de leurs enfants. Ils sont les premières personnes en contact avec eux. Mais ils sont souvent désarmés face à la problématique. Ils ne savent pas comment aborder le sujet. Ce qui n'est pas toujours simple.

C'est souvent au moment de l'adolescence que le jeune est en contact avec le produit. Or, cette période correspond souvent à une rébellion vis-à-vis de l'autorité. Et c'est le moment où l'adolescent est attiré par de nouvelles expériences.

Quelques conseils peuvent être prodigués à l'égard des parents mais ils doivent être adaptés à chaque jeune et à chaque situation.

Il est recommandé aux parents :

- d'être attentifs aux petits indices de comportements donnés par l'adolescent: excitation, agressivité, désintérêt...;
- de ne pas paniquer et de rester calme ;
- de se renseigner sur le sujet afin d'être crédible dans leur discours ;
- de trouver le moment opportun pour entamer le dialogue ;
- d'essayer d'établir un dialogue de confiance avec le jeune. Car dans le cas contraire, il risquerait de se refermer sur lui-même ;
- d'expliquer au jeune que le but n'est pas de punir mais de comprendre. Et si nécessaire de l'aider ;
- de ne pas adopter un discours moralisateur ;
- de ne pas dramatiser mais aussi de ne pas banaliser la consommation de cannabis ;
- de faire part à l'adolescent des effets nuisibles d'une consommation trop répétitives : dépendance psychique, problèmes avec la justice, problèmes de santé... ;
- de trouver les arguments « qui touchent » : risque de dépendance vis-à-vis du cannabis alors que le jeune est justement en quête d'indépendance ... ;
- d'écouter attentivement son enfant. Ce qui lui permettra de se sentir en confiance et rendra la conversation plus efficace ;
- de parler au jeune du changement éventuel de son comportement et des faits objectifs observés par les parents (changement de caractère, agressivité...). Lui demander ce qu'il en pense ;
- d'aider son enfant à fixer ses propres repères et ses propres limites ;
- de positiver le moindre effort consenti par le jeune par rapport à sa consommation ;
- de faire part des différentes personnes disposées à lui venir en aide (psychologue, médecins, associations, ...).

CONCLUSION

La consommation du cannabis chez les jeunes est un sujet délicat. Si personne n'encourage sa consommation, elle fait l'objet d'un véritable débat au sein de la société. Pour les personnes majeures, la législation sur le cannabis est très floue. Il s'avère donc urgent de légiférer afin de donner un message clair sur le produit. Chez les personnes mineures, la consommation de cannabis reste interdite. Mais on constate que les adolescents en consomment de plus en plus jeunes et de plus en plus souvent. Une consommation chronique n'est pas sans dommages particulièrement pour eux. Car plus l'adolescent commence à fumer tôt, plus la dépendance risque d'être importante. Elle peut provoquer chez eux des problèmes psychosociaux importants (isolement, repli sur soi, décrochage scolaire...). Il est donc important de multiplier les mesures de prévention afin d'amener les jeunes à une consommation responsable de cannabis. Car des actions qui ne viseraient qu'à informer des risques liés au cannabis sont nécessaires mais insuffisantes. Ce genre de campagnes ont d'ailleurs été menées dans le passé et elles ont montré leur inefficacité. Les parents ont donc un rôle essentiel à jouer auprès de leur enfant. Mais aussi les personnes directement en contact avec les jeunes : les associations, les professeurs, les éducateurs, les mouvements de jeunessees ...Le monde politique en est particulièrement conscient et a amorcé un véritable travail de prévention de consommation abusive de cannabis chez les jeunes.

SOURCES :

- Libre Belgique : article du 30 janvier 2008
- Magazine santé : article de Julie Braun de novembre 2007
- Campagne fédérale sur l'alcool et les drogues :
« pour déconstruire les idées reçues »
- Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies
- Modus vivendi
- www.doctissimo.fr

Auteur : Janique Lemaire
juillet 2008

DÉSIREUX D'EN SAVOIR PLUS !

Animation, conférence, table ronde... n'hésitez pas à nous contacter,
Nous sommes à votre service pour organiser des activités sur cette thématique.



Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation

Rue des Deux Eglises 45 - 1000 Bruxelles

Tél. : 02/238 01 00

info@cpcp.be